

Equivalences

Suite à la modification du code de la route, de nouvelles catégories de permis sont apparues. Il existe des tableaux d'équivalence en fonction des années d'obtention des permis.

Contrôles médicaux obligatoires

Pour les agents de **moins de 60 ans** titulaires du permis D, une visite médicale est **obligatoire tous les 5 ans**. Elle devient obligatoire **tous les ans pour les agents de plus de 60 ans**.



Pour en savoir plus



www.cdg-41.org

Centre Départemental de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher
3, rue Franciade
41260 La Chaussée Saint Victor

Pôle Santé au Travail
Service prévention
Odile PIGEROULET—Conseillère en prévention
02.54.56.68.53—o.pigeroulet@cdg41.org

PERMIS DE CONDUIRE

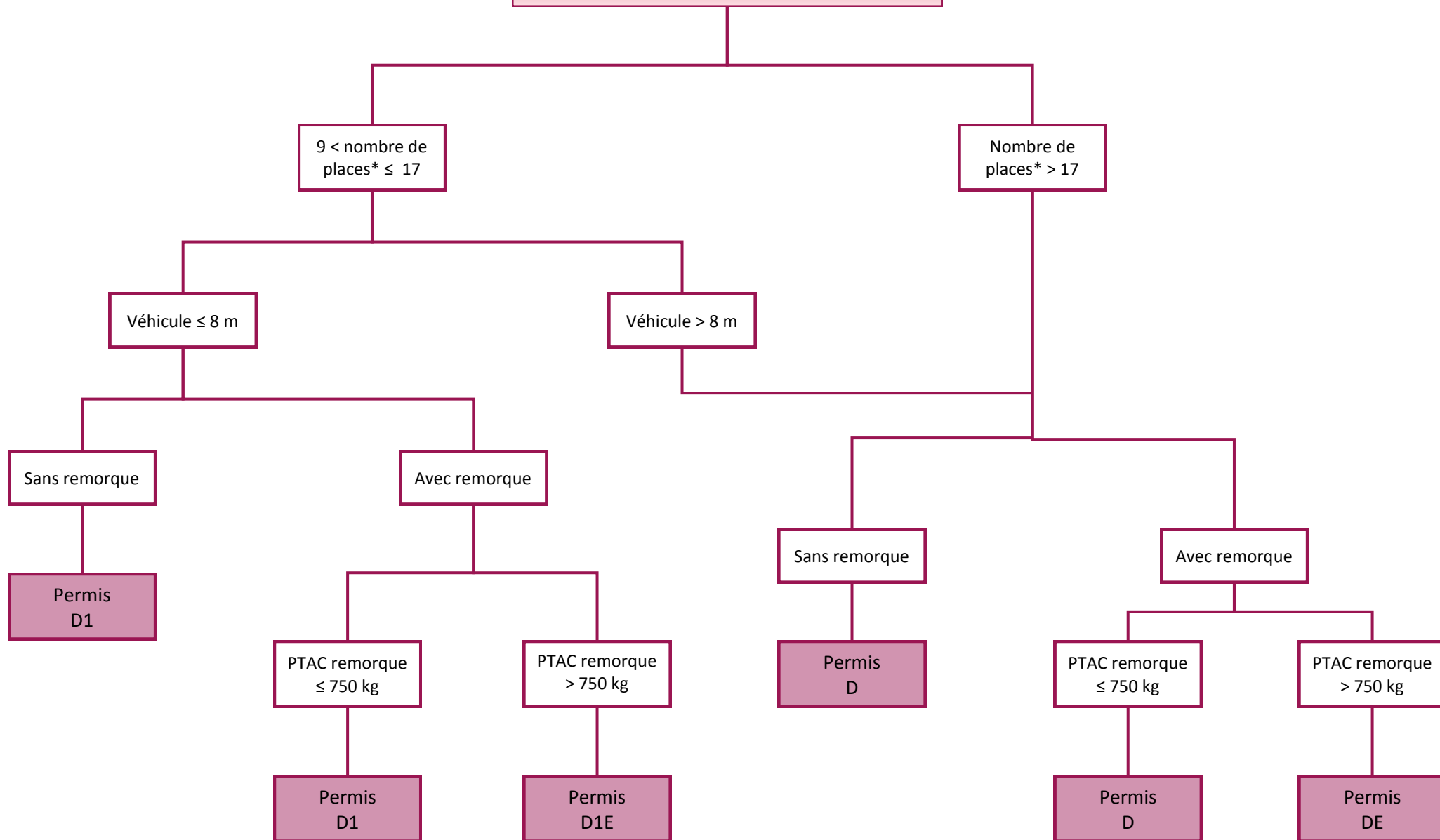


VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES

Lexique

PTAC : Poids Total Autorisé en Charge

PTRA : Poids Total Roulant Autorisé



* nombre de places chauffeur compris